

RE: TJ CRETEIL : SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>

Ven 29/09/2023 09:46

À :Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>

Cc :LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>;MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>;GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>;SEROUL David <david.seroul@justice.gouv.fr>

Bonjour Monsieur LAURIERE,

Pour répondre au mieux à vos questions, je vous fais d'abord la synthèse de ce qui a été convenu en réunion avec la commission de sécurité mardi 18/07, dont l'ordre du jour était l'avis défavorable des travaux salle G lié à l'avis défavorable d'exploitation de l'ERP :

- 1. La commission de sécurité garde la même position concernant les demandes d'AT-ERP que lors de notre rencontre en octobre 2022, qui consiste à dire que :**
 - Les travaux de type « création de la salle d'audience G » feront l'objet d'un avis favorable, qu'une fois l'avis défavorable d'exploitation du bâtiment des audiences (ERP) levé et de son reclassement en 2ème catégorie effectué ;
 - Les travaux concourant à une amélioration significative du SSI de l'ERP, feront l'objet d'un avis favorable, à condition que le dossier soit complet.
- 2. A ce jour, par rapport à notre dernière rencontre, plusieurs actions ont été réalisées par le TJ, en vue de lever l'avis défavorable d'exploitation de l'ERP, à savoir :**
 - Réalisation d'un diagnostic d'état des lieux complet du SSI du bâtiment des audiences (ERP) et vérification du respect réglementaire en cas d'un reclassement en 2ème catégorie, par un bureau d'études techniques agréé (CS Ingénierie) ;
 - Démarrage des travaux de rénovation du SSI de l'ERP en juin 2023, qui traitent toutes les non-conformités listées par la CCS et la SCDS, hormis l'isolation incendie des 3 liaisons physiques reliant l'ERP et l'IGH :
 - La galerie technique ;
 - La souricière ;
 - La passerelle vitrée, qui est traitée dans le cadre des travaux de mise en œuvre de l'Ad'AP.
- 3. Enfin, il a été conclu que la majorité des non-conformités étant en cours de traitement, un grand dossier peut être de nouveau soumis à la Mairie, regroupant dans l'ordre :**
 - Un courrier expliquant les actions menées en vue de lever l'ensemble des non-conformités et avis défavorables émis par la CCS et la SCDS depuis 2019 (travaux SSI ERP, diagnostic technique SSI par un organisme agréé, Ad'AP avec traitement de la passerelle) ;
 - Un courrier de demande de reclassement de l'ERP en 2^{ème} catégorie de types W et L accompagné du dossier technique ;
 - Un dossier d'AT-ERP pour le projet de l'Ad'AP, avec une section spéciale, mise en conformité SSI de la passerelle vitrée et un avis du BCT spécifique sur ce sujet ;
 - Un dossier d'AT-ERP pour le projet de la salle G, en expliquant que ce dernier interviendra pendant les travaux ci-avant.

Aussi, en réponse à vos questions :

Pour l'observation n°20 : Le projet de courrier relatif au reclassement du Bâtiment des Audiences été envoyé cette semaine à la juridiction pour signature par les chefs de juridiction (la demande de reclassement doit provenir du chef d'établissement).
Ce courrier sera ensuite transmis par le DIP à la Commission courant octobre 2023.

Pour l'observation n°41 : De même, le grand dossier administratif du point 3 ci-dessus, est finalisé, nous sommes juste en attente :

- du courrier de demande de reclassement signé par le chef d'établissement ;
- de l'avis du BCT concernant les travaux incendie de la passerelle vitrée pour le dossier d'AT-ERP de l'Ad'AP.

Restant disponible si besoin.
Bien cordialement,

Inès LETEMPLE
Cheffe de projets immobiliers

Département Immobilier de Paris
Secrétariat général / Délégation interrégionale Paris-IDF
Ministère de la Justice
Tel : 01 53 62 91 59 / 06 70 61 17 07

De : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>

Envoyé : jeudi 28 septembre 2023 18:37

À : LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>; GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>

Cc : LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; MANSET-DEMANCHE Morgane <Morgane.Manset-Demanche@justice.gouv.fr>

Objet : TJ CRETEIL : SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour,

Pourriez-vous nous préciser le traitement envisagé pour lever l'observation n° 41 afin de compléter le document en PJ ?
J'aurai également besoin de vos précisions quant au traitement de l'observation n°20 s'il vous plaît.

Vous remerciant par avance et restant disponible pour échanger.

Cordialement,
Erwan LAURIERE • Consultant



Le Vivaldi • 87 Route de Grigny • 91130 RIS ORANGIS
Tél : 01 69 02 10 00 • Port : 06 89 14 30 45
E-mail : e.lauriere@quadrim.com
www.quadrim.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message et les pièces jointes que si nécessaire.

De : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>

Envoyé : lundi 17 juillet 2023 17:37

À : LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>

Cc : Sébastien LEMERCIER <s.lemercier@quadrim.com>; LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; SEROUL David <david.seroul@justice.gouv.fr>; GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>

Objet : RE: ANNULE ET REMPLACE: SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour Madame Letemple,

Vous trouverez ci-joint la synthèse actualisée.

Je vous remercie de me tenir informé du traitement des observations pour la bonne mise à jour du document.

Restant disponible pour tout complément,

Cordialement,

Erwan LAURIERE • *Consultant*



Le Vivaldi • 87 Route de Grigny • 91130 RIS ORANGIS
Tél. : 01 69 02 10 00 • Port. : 06 89 14 30 45
E-mail : e.lauriere@quadrim.com
www.quadrim.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message et les pièces jointes que si nécessaire.

De : LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>

Envoyé : lundi 10 juillet 2023 17:24

À : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>; Sébastien LEMERCIER <s.lemercier@quadrim.com>

Cc : LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; SEROUL David <david.seroul@justice.gouv.fr>; GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>

Objet : RE: ANNULE ET REMPLACE: SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour,

Auriez-vous fait une mise à jour du tableau de suivi e pièce-jointe, qui date d'octobre 2022 ?

Côté DIP, nous avons plusieurs actualisations (en orange) :

Observations n°1 à 3 :

10/07/2023 : Avis favorable AT n° 094 028 22 C 9079 reçu le 14/12/2023. Arrêté délivré par la Mairie le 26/01/2023. Travaux en cours - démarrage des travaux le 26/06/2023. Fin des travaux janvier 2024.

Observation n°4 :

10/07/2023 : Système d'extinction existant déposé et remplacé (cf. dossier AT n° 094 028 22 C 9079)

Observation n°5 :

10/07/2023 : Système d'interphonie déposé et remplacé par des DM (cf. dossier AT n° 094 028 22 C 9079)

Observation n°13 :

10/07/2023 : En cours de traitement dans les travaux rénovation partielle du SSI de l'ERP, qui ont démarré le 26/06/2023 (cf. dossier AT n° 094 028 22 C 9079)

Observation n°18 et 19 :

10/07/2023 : En cours de traitement dans les travaux rénovation partielle du SSI de l'ERP, qui ont démarré le 26/06/2023 (cf. dossier AT n° 094 028 22 C 9079)

Observation n°19 :

10/07/2023 : un diagnostic du SSI de l'ERP a été réalisé par un bureau d'études techniques agréé le 10/03/2023. Le bâtiment est conforme à la réglementation d'un ERP de 2^{ème} catégorie. Un reclassement de l'ERP peut être réalisé.

Observation n°20 :

10/07/2023 : un diagnostic du SSI de l'ERP a été réalisé par un bureau d'études techniques agréé le 10/03/2023. Le calcul de l'effectif actuel a été réalisé dans le cadre de cet audit.

Observations n° 21, 23, 25 et 32 :

10/07/2023 : En cours de traitement dans les travaux rénovation partielle du SSI de l'ERP, qui ont démarré le 26/06/2023 (cf. dossier AT n° 094 028 22 C 9079)

Pourriez-vous nous renvoyer le tableau actualisé en précisant la date juillet 2023 ? Nous en avons besoin idéalement d'ici ce mercredi 12/07 au plus tard s.v.p.

Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement,

Inès LETEMPLE

Cheffe de projets immobiliers

Département Immobilier de Paris

Secrétariat général / Délégation interrégionale Paris-IDF

Ministère de la Justice

Tel : 01 53 62 91 59 / 06 70 61 17 07

De : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>

Envoyé : vendredi 4 novembre 2022 11:24

À : MANSET-DEMANCHE Morgane <Morgane.Manset-Demanche@justice.gouv.fr>

Cc : LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; 'cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr' <cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr>; SEROUL David <david.seroul@justice.gouv.fr>; REGUIGNE Alexis <Alexis.Reguigne@justice.fr>; GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>; LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>

Objet : RE: ANNULE ET REMPLACE: SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour Madame Manset-Demanche,

Selon le dernier retour de M. Reguigne (CR Point SSI 10122020_Déclaration d'effectif ERP) l'expertise du DIP est attendue concernant le calcul de l'effectif. Pourriez-vous également me communiquer les éléments dimensionnants des futurs salles d'audience (salle G et RdC IGH) ? Je note aussi selon le mail de M. Sanya du 11/12/20 que le DIP doit missionner un bureau d'étude spécialisé pour établir les études de faisabilité des travaux nécessaires au changement de catégorie. Je vous joins l'ensemble des éléments en ma possession. Je les actualiserai en fonction de vos retours. Restant disponible pour tout complément d'information, Cordialement,

Erwan LAURIERE • *Consultant*

Le Vivaldi • 87 Route de Grigny • 91130 RIS ORANGIS
Tél. : 01 69 02 10 00 • Port. : 06 89 14 30 45
E-mail : e.lauriere@quadrim.com
www. quadrim.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message et les pièces jointes que si nécessaire.

De : MANSET-DEMANCHE Morgane <Morgane.Manset-Demanche@justice.gouv.fr>
Envoyé : lundi 24 octobre 2022 17:26
À : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>; GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>; LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>
Cc : LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; 'cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr' <cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr>; SEROUL David <david.seroul@justice.gouv.fr>
Objet : RE: ANNULE ET REMPLACE: SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour M. Laurière,
Merci pour la transmission de ce document.
Afin d'éviter tout malentendu, le point n°20 n'est pas à la charge du DIP. Nous avons uniquement convenu de transmettre une estimation d'effectif, qui semble t il a été envoyée au SAR le 5/3/21.
Cordialement,

Morgane MANSET-DEMANCHE
Adjointe au Chef du département immobilier
Secrétariat général / Délégation interrégionale Paris – Ile-de-France
Ministère de la Justice
Tel : 01 44 32 96 68 / 06 22 03 00 25

De : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>
Envoyé : vendredi 21 octobre 2022 13:06
À : GAUTHIER Virginie <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>; LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>
Cc : MANSET-DEMANCHE Morgane <Morgane.Manset-Demanche@justice.gouv.fr>; LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; 'cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr' <cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr>
Objet : RE: ANNULE ET REMPLACE: SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Avec en PJ la synthèse...
Cordialement,
Erwan LAURIERE • *Consultant*

Le Vivaldi • 87 Route de Grigny • 91130 RIS ORANGIS
Tél. : 01 69 02 10 00 • Port. : 06 89 14 30 45
E-mail : e.lauriere@quadrim.com
www. quadrim.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message et les pièces jointes que si nécessaire.

De : Erwan LAURIERE <e.lauriere@quadrim.com>
Envoyé : vendredi 21 octobre 2022 13:04
À : virginie.gauthier@justice.gouv.fr; LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>
Cc : MANSET-DEMANCHE Morgane <Morgane.Manset-Demanche@justice.gouv.fr>; LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>; cds.tgi-creteil@groupeprotec.fr
Objet : ANNULE ET REMPLACE: SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint et ci-dessous la synthèse actualisée des observations émises par les commissions de sécurité ou suite aux rendez-vous avec le responsable sécurité de la mairie de Créteil (ajout des observations suite au RdV SSIAP du 25/02/21, lignes 25 à 31) :



Je vous remercie de me communiquer vos éventuels éléments pour l'actualisation du document et de me confirmer que nous sommes en phase quant au traitement des observations.

Vous remerciant par avance et restant disponible pour tout complément,
Cordialement,

Erwan LAURIERE • *Consultant*

Le Vivaldi • 87 Route de Grigny • 91130 RIS ORANGIS
Tél. : 01 69 02 10 00 • Port. : 06 89 14 30 45
E-mail : e.lauriere@quadrim.com
www.quadrim.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message et les pièces jointes que si nécessaire.

De : Erwan LAURIERE

Envoyé : jeudi 20 octobre 2022 18:07

À : virginie.gauthier@justice.gouv.fr <virginie.gauthier@justice.gouv.fr>; LETEMPLE Inès <ines.letemple@justice.gouv.fr>

Cc : MANSET-DEMANCHE Morgane <Morgane.Manset-Demanche@justice.gouv.fr>; LE-BRONEC Gaëlle <Gaelle.Le-Bronec@justice.fr>; MLANAO Farad-Idriss <farad-idriss.mlanao@justice.fr>

Objet : SYNTHESE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE

Bonjour,

Dans le prolongement de notre réunion de ce matin, vous trouverez ci-joint et ci-dessous la synthèse des observations émises par les commissions de sécurité ou suite aux rendez-vous avec le responsable sécurité de la mairie de Créteil.

Cette synthèse indique les observations clôturées (en vert) et des précisions sont apportées quant au traitement de chaque observation.

taux d'avancement à la date de mise à jour:			SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉMISES PAR LES COMMISSIONS DE SECURITE		date de mise à jour:	
36%					20/10/2022	
n°	CSI	Remarques CSI	acteur	observations 1	observations 2	
1	CSI ERP PARTIE SALLES AUDIENCE DU 04.06.2019	R2ERP - Absence de dépôt de dossier préalable au remplacement des équipements centraux du SSI.	DIP	10/12/20 : La rénovation partielle du SSI ERP permettra de lever cette anomalie (une fois lesdits travaux réceptionnés). Un dépôt de dossier de demande d'autorisation de travaux sur l'ensemble des SSI de l'ERP en sera effectivement une des étapes obligatoires	13/10/21 : Lancement du marché de MOE : août 2021, engagement du marché de MOE : octobre 2021, AVP : rendu et validation en avril 2022, Dépose ATERP : avril 2022, Consultation des entreprises : septembre 2022, Lancement des travaux : février 2023 (1 an de travaux), Fin des travaux : février 2024	
2	CSI ERP PARTIE SALLES AUDIENCE DU 04.06.2019	R2ERP - Absence de réception technique suite au remplacement des équipements centraux du SSI par un coordinateur SSI.	DIP	10/12/20 : Rapport établi en date du 3 juin 2019 : rajouter ici les 16 réserves de SI PREV. La rénovation partielle du SSI ERP permettra de lever l'ensemble de ces 16 réserves (une fois lesdits travaux réceptionnés)	13/10/21 : Lancement du marché de MOE : août 2021, engagement du marché de MOE : octobre 2021, AVP : rendu et validation en avril 2022, Dépose ATERP : avril 2022, Consultation des entreprises : septembre 2022, Lancement des travaux : février 2023 (1 an de travaux), Fin des travaux : février 2024	
3	CSI ERP PARTIE SALLES AUDIENCE DU 04.06.2019	R3ERP - Absence de rapport de vérification réglementaire après travaux suite au remplacement des équipements centraux du SSI par un organisme agréé.	DIP	10/12/20 : La rénovation partielle du SSI ERP permettra de lever cette anomalie (une fois lesdits travaux réceptionnés). Un organisme agréé sera en effet mandaté par le DIP dans le cadre de ces travaux pour établir, entre autre, un rapport de vérification réglementaire après travaux de l'ensemble des SSI de l'ERP	13/10/21 : Lancement du marché de MOE : août 2021, engagement du marché de MOE : octobre 2021, AVP : rendu et validation en avril 2022, Dépose ATERP : avril 2022, Consultation des entreprises : septembre 2022, Lancement des travaux : février 2023 (1 an de travaux), Fin des travaux : février 2024	
4	CSI ERP PARTIE SALLES AUDIENCE DU 04.06.2019	R4ERP - Indisponibilité du système d'extinction automatique à gaz dans les locaux archives.	DIP	10/12/20 : Hors service. Conditions d'exploitation insatisfaisantes. Travaux lourds à mener. La mise en place d'AlGaz des archives est estimée à 33 K€ HT par le maître d'œuvre de l'opération de réhabilitation de l'ERP en phase APD. Cette prestation est incluse dans la solution proposée en annexe 2 pour plus de cohérence même s'il s'agit de titre 3.	28/06/22 : Selon AVP les systèmes EAI des locaux archive de l'ERP sont remplacés.	
5	CSI ERP PARTIE SALLES AUDIENCE DU 04.06.2019	R5ERP - Indisponibilité de certains interphones de sécurité.	DIP	10/12/20 : L'application de la solution proposée en annexe 2 pour lever les 16 réserves du CSI permet également de lever cette anomalie (une fois lesdits travaux réceptionnés)	28/06/22 : Selon AVP l'interphonie de sécurité est supprimée et remplacée par des déclencheurs manuels dans le cadre des travaux de rénovation du SSI.	
6	CSI ERP PARTIE SALLES AUDIENCE DU 04.06.2019	R6ERP - Présence de stockage important dans le parc de stationnement, locaux techniques, circulations et dans le hall situé au rez-de-jardin inférieur au niveau du juge d'application des peines	JURIDICITION	10/12/20 : Débarasser les stockages interdits dans ces locaux	04/03/21 : Parc de stationnement : Evacuation du mobilier stocké dans le parking réalisée début 2021. Reste quelques reliquats à traiter. Locaux techniques : le nécessaire a été fait par l'exploitant (retrait des chaises dans placard électrique). Circulations et hall JAP : Les travaux sont terminés, plus de stockage.	
7	CSI IGH DU 19.12.2019	R1IGH - Absence de rapport de vérification réglementaire après travaux du système de sécurité incendie, changé en 2017, sans dépôt de dossier.	DIP	10/12/20 : Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'IGH, un dossier de demande de travaux a été déposé. Également, un organisme agréé est mandaté par le DIP pour, entre autre, établir le rapport de vérification réglementaire après travaux des SSI de l'IGH. Cette anomalie sera automatiquement levée une fois les travaux IGH réceptionnés	20/10/22 : travaux de réhabilitation phase de l'IGH en cours. Phases 1 & 2 terminées	
8	CSI IGH DU 19.12.2019	R2IGH - Rapports relatifs à la vérification des ascenseurs inexploitables, en particulier absence de mention claire relative à la vérification des organes de sécurité. Un document indique la nécessité de remplacer les câbles des ascenseurs A (prioritaire) et B.	JURIDICITION	10/12/20 : Solliciter ACEM pour enjoindre l'organisme de contrôle de fournir des rapports exploitables, à jour et précis. Lever le doute sur la question des câbles de A et B.	18/03/21 : Rapports du bureau de contrôle modifiés : un rapport est émis pour chaque appareil et par vérification. Le remplacement des câbles n'apparaît plus dans les rapports du bureau de contrôle.	
9	CSI IGH DU 19.12.2019	R3IGH - Compte-tenu des non-conformités, le coordinateur SSI ne réceptionne pas les installations du SSI remplacées en 2017.	DIP	10/12/20 : Il est fait référence du rapport SI PREV en date du 3 juin 2019 : rajouter ici les 23 réserves de SI PREV. Les travaux dans l'IGH permettront de lever l'ensemble de ces 23 réserves une fois qu'ils seront réceptionnés	20/10/22 : travaux de réhabilitation phase de l'IGH en cours. Phases 1 & 2 terminées	
10	CSI IGH DU 19.12.2019	R4IGH - Rapport Q.E.C.S inférieurs à 1. Cette disposition ne garantit pas un désenfumage efficace.	DIP	10/12/20 : A suivre selon niveau du correctif à apporter. Voir avec ACEM et mainteneur si cette anomalie peut être supprimée par des réglages ou bien par des travaux titre III ou bien titre V.	04/03/21 : Absence de variateur sur les moteurs de désenfumage actuels, pas de réglage possible. Les travaux de réhabilitation de l'IGH intègrent le remplacement des ventilateurs de désenfumage (soufflage et extraction).	
11	CSI IGH DU 19.12.2019	R5IGH - Présence de nombreux dispositifs visant à bloquer ou à maintenir ouvertes des portes ayant fonction d'isolement.	JURIDICITION	10/12/20 : Déloger tous les dispositifs de blocage de toutes les portes concernées.	04/03/21 : Rappels réguliers faits aux occupants et sensibilisation des équipes sécurité. Mise en place d'une consigne spécifique à l'attention des équipes sécurité : lors des rondes, tout constat de porte d'isolement bloquée doit être remonté à la cellule budgétaire. Augmentation de la fréquence des rondes de vérification de la vacuité des CHC et de la présence de cales servant à bloquer les portes.	
12	CSI IGH DU 19.12.2019	R6IGH - Présence de plans d'intervention des secours non actualisés.	JURIDICITION	10/12/20 : Elaborer ces plans actualisés en liaison avec SIAP, ACEM, DIP.	20/12/22 : Vérification de l'ensemble des plans d'intervention des secours du bâtiment IGH par l'équipe sécurité du site. Remplacement des plans d'intervention des secours le 27 juillet 2021.	
13	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 06.02.2020 (rendez-vous SSIAP)	R1MAIRE - Traiter remarques CSI ERP du 04.06.2019.	DIP JURIDICITION	10/12/20 : Il s'agit de traiter les remarques R1ERP, R2ERP, R3ERP, R4ERP, R5ERP.	20/10/22 : en cours de traitement	
14	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 06.02.2020 (rendez-vous SSIAP)	R2MAIRE - Traiter remarques CSI IGH du 19.12.2019.	DIP JURIDICITION	10/12/20 : Il s'agit de traiter les remarques R1IGH et R3IGH.	20/10/22 : Remarque R1IGH en cours de traitement via les travaux de rénovation de l'IGH. Remarque R2IGH traitée au 18/03/2021	
15	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 06.02.2020 (rendez-vous SSIAP)	R3MAIRE - Établir un schéma directeur planifié afin de lever ces anomalies et le transmettre à la commune.	DIP JURIDICITION	10/12/20 : Participer à l'élaboration de ce schéma pour la part qui le concerne.	20/10/22 : Le présent document est suivi et actualisé régulièrement	
16	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 06.02.2020 (rendez-vous SSIAP)	R4MAIRE - Faire une synthèse des travaux en cours avec leurs autorisations respectives et la transmettre à la commune.	DIP	10/12/20 : Le DIP doit établir cette synthèse et y joindre les documents demandés puis transmettre l'ensemble à la mairie.		
17	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 06.02.2020 (rendez-vous SSIAP)	R5MAIRE - Poursuivre la levée des observations formulées dans les rapports de vérifications par des organismes agréés ainsi que par les techniciens compétents.	JURIDICITION	10/12/20 : Répertoire l'ensemble des observations. Demander les moyens au SAR pour pouvoir les lever. En assurer le suivi. Conserver les documents justifiant la levée.	20/10/22 : L'ensemble des observations du bureau de contrôle sont enregistrées et traitées via la plateforme E-QUADRIM. Elles sont consultables par l'ensemble des intervenants. Des points d'avancement sont faits régulièrement. 145 observations traitées au 20/10/2022.	
18	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	1 - Absence de réalisation des anomalies relevées dans le PV de la commission communale en date du 04/06/19 et notamment le dépôt du dossier en régularisation concernant le remplacement du SSI.	DIP	04/09/21 : Les travaux de rénovation partielle du SSI ERP par le DIP permettront de lever cette observation.	20/10/22 : AVP communiqué le 21/07/22.	
19	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	2 - Présence d'un rapport de vérification réglementaire après travaux comportant de nombreuses non-conformités notamment l'éclairage de sécurité et le nombre de dégagements.	DIP	04/09/21 : Réserve concernant les travaux DIP et ne pouvant être traitée par la Juridiction.	04/09/21 : Les travaux de rénovation partielle du SSI ERP par le DIP permettront de lever cette observation. AVP communiqué le 21/07/22.	
20	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	3 - Absence de dépôt de dossier concernant l'augmentation de l'effectif et le reclassement de l'établissement suite aux travaux prévus, avec incertitude sur le nombre de dégagements nécessaires.	DIP SAR JURIDICITION	10/12/22 : La juridiction doit établir une déclaration d'effectif pour que la commission communale de sécurité procède au reclassement de l'ERP. Le DIP missionne un bureau d'étude spécialisé pour établir les études de faisabilité des travaux nécessaires au changement de catégorie.	04/03/21 : Estimation de l'effectif max de l'ERP communiqué au SAR le 5/3/2021	
21	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	4 - Absence de rapport de réception technique du SSI concernant les travaux de transformation de la bibliothèque.	DIP	04/03/21 : Réserve concernant les travaux DIP et ne pouvant être traitée par la Juridiction.		
22	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	5 - Présence de cales empêchant la fermeture des portes ayant fonction d'isolement.	JURIDICITION	Rappel à faire aux utilisateurs et sensibilisation des équipes sécurité. Mise en place d'une consigne spécifique à l'attention des équipes sécurité : Lors des rondes tout constat de porte d'isolement bloquée doit être remonté à la cellule budgétaire.	Rappels réguliers faits aux occupants et sensibilisation des équipes sécurité. Mise en place d'une consigne spécifique à l'attention des équipes sécurité : lors des rondes, tout constat de porte d'isolement bloquée doit être remonté à la cellule budgétaire. Augmentation de la fréquence des rondes de vérification de la vacuité des CHC et de la présence de cales servant à bloquer les portes.	
23	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	6 - Absence de signalétique sur la coupure d'urgence électrique présent dans la cafétéria.	DIP	04/03/21 : Réserve concernant les travaux DIP		
24	commission de réception des travaux SAUJ / cafétéria / bureaux R-2 du 13 octobre 2020.	7 - Absence de plan de zoning à proximité du SSI.	JURIDICITION	04/03/21 : Mise en place des plans de zoning dans un classeur à proximité même de la baie SSI.		
25	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	1 - Poursuivre la levée des anomalies constatées lors de la commission communale de sécurité du 04/06/2019 et de la Sous-Commission Départementale de sécurité du 18/12/2019.	DIP JURIDICITION	20/10/22 : Traitement en cours travaux de réhabilitation phase 3 de l'IGH en cours Phases 1 & 2 terminées. AVP travaux rénovation SSI communiqué le 21/07/22.		
26	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	2 - Poursuivre la levée des observations contenues dans les rapports de vérification.	JURIDICITION	20/10/22 : Les observations émises par le bureau de contrôle sont centralisées sur la plateforme EQUADRIM. Un suivi du traitement de ces observations est également réalisé via la plateforme EQUADRIM. Des points d'avancement réguliers sont fait lors des réunions d'exploitation. 145 observations traitées au 20/10/22.		
27	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	3 - Annexer aux Registres De Sécurité (IGH/ERP) la procédure d'évacuation des Personnes en situation de handicap	JURIDICITION	20/10/22 : Observation traitée selon retour CDS du 18/10/2022.		
28	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	4 - S'assurer du visa des entreprises de maintenance dans les registres de sécurité.	JURIDICITION	20/10/22 : Rappel fait le 20/10/2022 au mainteneur multitechnique. Selon retour de service sécurité du 20/10/22 pas d'écart.		

29	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	5 - Veiller à assurer la périodicité des contrôles périodiques des équipements.	JURIDICTION	20/10/22 : Les vérifications périodiques réglementaires sont assurées au travers d'un marché régional. Un planning annuel est communiqué par le bureau de contrôle et suivi au fil de l'eau. Les rapports sont disponibles sur la plateforme EQUADRIM.	
30	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	6 - Faire établir par un organisme agréé un rapport de vérification triennal du SSI et du désenfumage mécanique.	JURIDICTION	20/10/22 : Vérification triennale du SSI ERP réalisée le 28/10/2021 par le bureau de contrôle. La vérification par le bureau de contrôle du SSI IGH est annuelle. La vérification des systèmes de désenfumage est intégrée à ces visites. Les rapports sont disponibles sur la plateforme EQUADRIM.	
31	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	7 - S'assurer de la vérification des câbles d'ascenseurs semestriellement.	JURIDICTION	20/10/22 : Les câbles des ascenseurs font l'objet de vérifications semestrielles par le bureau de contrôle. Les rapports sont disponibles sur la plateforme EQUADRIM.	
32	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	8 - Assurer les essais du groupe électrogène selon l'article R1 10 Paragraphe 4 du règlement de sécurité incendie et annexer aux registres les fiches de vérifications et essais.	JURIDICTION	20/10/22 : La vérification des niveaux d'huile, du liquide de refroidissement du fioul ainsi que l'état de charge des batteries et du système de préchauffage est faite de manière hebdomadaire. Des essais GE sont réalisés tous les mois. Etant donné la vétusté des TGBT et l'indisponibilité des pièces en cas de défaillance, les essais GE sont réalisés à vide.	
33	REMARQUES DU REPRESENTANT DU MAIRE DU 03.10.2022 (rendez-vous SSIAP)	9 - Faire vérifier par un organisme agréé les équipements de cuisson du self et annexer les attestations de nettoyage des hottes au registre de sécurité.	JURIDICTION	20/10/22 : Demande de devis faite le 20/10/22 au bureau de contrôle. Demande faite le 20/10/22 au mainteneur d'annexer les BI de nettoyage des hottes et gaines au registre de sécurité.	
observation traitée					

Je vous remercie de me communiquer vos éventuels éléments pour l'actualisation du document et de me confirmer que nous sommes en phase quant au traitement des observations.

Vous remerciant par avance et restant disponible pour tout complément,
Cordialement,

Erwan LAURIERE • *Consultant*

Le Vivaldi • 87 Route de Grigny • 91130 RIS ORANGIS
Tél. : 01 69 02 10 00 • Port. : 06 89 14 30 45
E-mail : e.lauriere@quadrim.com
www.quadrim.com

Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message et les pièces jointes que si nécessaire.